



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

Société Anonyme au capital de 14 milliards de francs CFA
 Siège Social : 1, AV CHRISTIANI, Treichville - 01 B.P. 6923 ABIDJAN 01 - R.C.C.M. CI-ABJ-1990-B-149 296 - Compte contribuable 90 04996 S
 Tél. : 27 21 23 33 00 - Fax : 27 21 23 35 88 - RÉF. : REEL - C.D.I. : DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES - BANQUE SBCCI ABIDJAN : 111 308 707 64

Direction Régionale de YOPOUGON

TEL :

Fax :

SITE WEB : WWW.CIE.CI

FACTURE D'ELECTRICITE BASSE TENSION N°194

PERIODE : 04/2024

Date d'émission 14/04/2024

Nom, prénoms et adresse : MAHI GBODA JUSTIN

Villa 8430 SIDEKI SICOGI YOPOUGON

EXPLORATION : ATTIE
 IDENTIFIANT : 033611445000
 REFERENCE : 0330446360379
 REGROUPEMENT :
 TYPE CLIENT : 1
 REGLEGE DISJONCTEUR : 5 A

PUISANCE SOUSCRITE 1,1
 CODE TARIF 17
 CODE USAGE 1
 QUALITE PAYEUR 00
 TYPE FACTURE :
 TYPE EQUIPEMENT :
 TYPE BRANCHEMENT : 1

Téléphone : +225 07 07 30 30 86

Adresse postale : ABIDJAN

C.C.Client :

MONTANT A REGLER : 23 460

Consommation du : 04/02/2024 au : 04/04/2024 Date limite de paiement : 07/05/2024

RELEVE COMTEUR		INDEX			COEFFICIENT DE LECTURE	CONSOMMATION ENREGISTREE (kWh)
NUMERO	ANCIEN	NOUVEAU	DIFFERENCE			
033_14095555	16 656	16 894	238	1,0		238
DETAILS DE LA FACTURATION						
Tranches	Consommation	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC (Fcfa)
1	195	73,66	14 365	18	2 585	16 950
2	43	63,84	2 745	18	495	3 240
Prime fixe			1 485	18	265	1 750
Total Facture Energie			18 595		3 345	21 940
Autres taxes						Montant TTC (Fcfa)
Redevance Electrification Rurale par bimestre						350
Taxes Rémunératoire pour l'Enlevement des Ordures Ménagères						595
Redevance RTI						475
Timbre d'Etat (*)						100
TOTAL FACTURE (Fcfa)						23 460
Impayés Antérieurs CIE						0
Impayés Antérieurs RTI						0
MONTANT TOTAL A REGLER (Fcfa) (*)						23 460
Sauf erreur ou omission de notre part						

Message au client :

«Cher client, conformément à l'arrêté interministériel N°1355/MMPE/MFB du 27/12/23, de nouveaux tarifs d'électricité sont en vigueur pour l'ensemble des abonnés. Plus d'info au 179.»

(*) Pour un règlement par chèque,
 le timbre d'état n'est pas perçu;
 le montant à régler est alors de :

23 360

Au-delà de la date limite de paiement, il sera perçu la somme de : à titre de frais de recouvrement, et il sera procédé sans avis, à la suspension de la fourniture d'électricité

NB : Voir informations utiles au verso



COUPON D'IDENTIFICATION

A détacher et joindre à votre paiement

EXPLOITATION : ATTIE	Facture N° 194	du 04/2024	TOTAL FACTURE (Fcfa) 23 460
REFERENCE : 0330446360379	Consommation	du 04/02/2024	Impayés (Fcfa) 0
IDENTIFIANT : 033611445000	Date d'émission	au 04/04/2024	23 460
			14/04/2024

DCD IS 71 07 01

